



LE PACTE NATIONAL POUR LA CROISSANCE,
LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI EN PICARDIE

35 mesures pour
redresser notre économie



Le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi a été présenté par le Premier ministre le 6 novembre 2012, après la remise par Louis Gallois de son rapport « Pacte pour la compétitivité de l'industrie française ». Il est composé de **35 mesures**, déclinant huit leviers de compétitivité.

Ces mesures concrètes, dont l'**allègement du coût du travail**, la **stimulation de l'innovation** et le **soutien de l'emploi des jeunes** notamment, constitueront le cœur de l'action du Gouvernement pour restaurer la compétitivité, redresser l'industrie, la croissance et l'emploi, dans la période à venir.

La création du **crédit d'impôt compétitivité et emploi** (CICE), proportionnel à la masse salariale et immédiatement mobilisable par les entreprises auprès d'OSEO ou auprès de leur banque, est une des mesures phares du pacte. L'Etat apporte, en effet, avec elle, un soutien direct aux entreprises de 10 milliards d'euros dès cette année et de 20 milliards en 2014.

Le Gouvernement a créé une série d'autres mesures innovantes pour soutenir la compétitivité des entreprises avec notamment :

- la **Banque publique d'investissement** (BPI), qui se met en place en Picardie ; elle a vocation à offrir aux PME et aux ETI de la région toute la gamme des outils de soutien financiers et d'accompagnement nécessaires à leur développement, qui étaient hier encore éclatés entre OSEO, le Fonds Stratégique d'Investissement et la Caisse des Dépôts et Consignation ;

- une nouvelle **garantie publique** par le biais d'OSEO, permettant d'apporter plus de 500 millions d'euros de trésorerie aux PME.

Renforcer la compétitivité nécessite aussi de stimuler l'innovation. A cette fin, la stratégie des **pôles de compétitivité** régionaux – IAR, I-Trans et Up-Tex – est, elle aussi, réorientée en faveur de l'innovation ; et le Programme des **investissements d'avenir** est adapté pour favoriser la diffusion des technologies et usages du numérique. Une nouvelle politique en faveur des filières est, par ailleurs, engagée afin de développer une stratégie renforcée concernant le moyen/long terme. Les **comités de filières régionaux** concernant l'agro-alimentaire, l'aéronautique et l'automobile travaillent d'ores et déjà en ce sens.

Cette ambition de renforcement de la compétitivité de nos entreprises vise aussi à rendre notre économie plus conquérante, en allant chercher à l'**international** de nouveaux leviers de croissance, ainsi qu'en attirant de nouveaux investisseurs.

Sur le front de l'emploi, l'Etat est tout autant mobilisé, avec la mise en place des **emplois d'avenir**, et des **contrats de génération**, dont la loi vient d'être publiée, et dont les effets sont rétro-actifs à compter du 1^{er} janvier 2013.

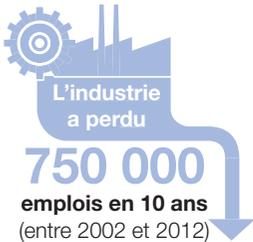
Le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi est donc un plan ambitieux et innovant, qui engage l'Etat et ses services, mais aussi l'ensemble des acteurs régionaux, en faveur de la dynamique de redressement que nous devons, tous ensemble, favoriser.

Jean-François CORDEAT
préfet de la région Picardie

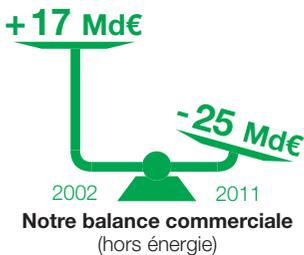
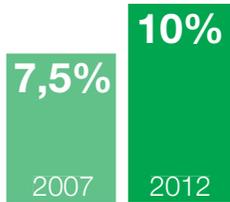
Sommaire

- Quelques repères sur l'économie et l'industrie françaises page 3
- L'objectif du Pacte : redresser l'économie française page 4
- Le volet fiscal du pacte : le CICE page 5
- Le volet financier du pacte : la BPI page 5
- Le volet emploi du pacte : l'ANI page 6
- La simplification des démarches et la stabilité fiscale page 6
- Les Emplois d'avenir page 7
- Les Contrats de génération page 7
- Les contacts des entreprises en Picardie page 8

Quelques repères



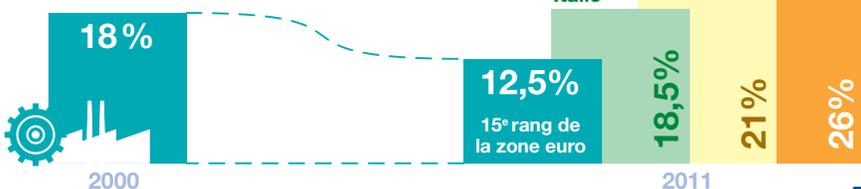
Le chômage est passé de



Par an, nos entreprises déposent **3 fois moins de brevets** que les entreprises allemandes



La part de l'industrie (hors construction) dans la valeur ajoutée en France



Présenté par le premier ministre le 6 novembre 2012, le pacte national identifie 8 leviers d'actions et arrête 35 mesures concrètes autour d'objectifs aussi ambitieux qu'indispensables : restaurer la compétitivité de nos entreprises, redresser l'industrie, retrouver la croissance et l'emploi.

Un objectif : redresser l'économie française

Redonner aux entreprises les moyens d'un **positionnement offensif** dans la concurrence mondiale, créer un cadre favorable à l'**entrepreneuriat**, encourager l'**innovation** et l'**investissement** dans l'avenir, accompagner la **formation** et la **création d'emploi**: telle est la stratégie d'ensemble du pacte national.

Avec le **redressement des finances publiques** et l'**accord national interprofessionnel** sur la sécurisation de l'emploi, le pacte national constitue l'un des trois piliers du redressement de notre économie.

Les leviers d'actions : « booster » la compétitivité dans toutes ses dimensions

Par son approche globale, le pacte national couvre aussi bien la **compétitivité «coûts»** que la **compétitivité «hors coûts»**.

Il vise ainsi :

- d'une part à **réduire le coût du travail** de toutes les entreprises : c'est le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), mesure phare du pacte ;
- d'autre part à **créer un environnement économique favorable** à la croissance et à l'emploi : soutien aux PME et à l'exportation, sécurisation de l'emploi, simplifications réglementaires et stabilité du cadre fiscal.

En région Picardie, le potentiel de développement du tissu économique et industriel est considérable. L'État est mobilisé, aux côtés des entreprises, pour restaurer un climat de confiance, pour soutenir l'esprit d'entrepreneuriat et préparer l'avenir.

Avec ses 35 mesures, qui répondent très concrètement aux besoins exprimés par le monde économique, le pacte constitue le tremplin qui devrait permettre de lutter efficacement contre la crise et d'anticiper le retour de la croissance.

1/ Le volet fiscal : le Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Un « ballon d'oxygène » pour améliorer la compétitivité des entreprises

Le CICE repose sur une **baisse des coûts** pour les entreprises d'environ 4 % de la masse salariale brute en-dessous de 2,5 SMIC en 2013, puis 6 % à partir de 2014. En moyenne, le crédit d'impôt devrait ainsi s'élever à **1 000 € par emploi**.

C'est un véritable « ballon d'oxygène » pour les entreprises, avec 10 Mds € d'économies dès 2013, puis 20 Mds € par an à compter de 2014. Et autant d'argent réinjecté dans l'économie, car le CICE a vocation à financer la création d'emploi (300 000 embauches anticipées sur 5 ans), l'investissement, la transition énergétique ou encore le développement à l'international.

Retrouvez tous les détails sur le CICE sur le site www.macompetitivite.gouv.fr et accédez au simulateur CICE en ligne

- T'es pas folle de prévoir des recrutements ?



- Au contraire, avec le crédit d'impôt plus j'investis, plus je me développe, plus je recrute. et plus j'ai du crédit d'impôt !



Avec le **Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi**, je bénéficie d'une aide fiscale dont le montant est égal à 4% en 2013 et 6% dès 2014 de chaque salaire allant jusqu'à 2,5 fois le SMIC. Cette aide permet à chaque entreprise, petite ou grande, de baisser ses coûts dès cette année. Grâce à ce dispositif, j'ai les moyens d'embaucher et d'investir.

2/ Le volet financier : la création de la Banque Publique d'Investissement (BPI)

Soutenir la croissance durable et la trésorerie des PME

La BPI, d'une capacité d'intervention de 42 Mds €, a pour mission de **soutenir la croissance durable**, l'emploi et la compétitivité de l'économie, en favorisant l'innovation, l'amorçage, le développement, l'internationalisation, la mutation et la transmission des entreprises, mais aussi en contribuant à leur financement en prêts et en fonds propres.

La BPI, c'est dès 2013 :

- La mise en place d'une **nouvelle garantie publique**, à hauteur de 50% à 70% d'un prêt bancaire moyen terme (2 à 7 ans), pour apporter plus de 500 M€ de trésorerie aux PME.
- Le **préfinancement du crédit impôt recherche** pour les PME.
- Le **préfinancement du CICE** pour les PME.

3/ Le volet emploi : l'Accord National Interprofessionnel (ANI) sur la sécurisation de l'emploi

Une responsabilisation des partenaires sociaux pour de meilleures relations du travail

L'accord national interprofessionnel sur la sécurisation de l'emploi du 11 janvier 2013, dont les principales dispositions sont en cours de transcription dans la loi, constitue un pan majeur du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi.

Cet accord, qui repose sur la **responsabilisation des partenaires sociaux** et sur la promotion d'**un nouveau modèle économique et social**, concilie compétitivité des entreprises et sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels.

De manière équilibrée, l'ANI renforce les **droits des salariés et de leurs représentants** tout en répondant au **besoin de flexibilité** des entreprises.

Pour ce qui concerne les droits des salariés, il convient de souligner : l'introduction de représentants des salariés votants dans les conseils d'administration ou de surveillance et le renforcement des salariés sur les perspectives et les choix stratégiques des entreprises pour développer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Pour ce qui concerne le besoin de flexibilité des entreprises, est mis en exergue : la possibilité donnée aux entreprises de s'adapter aux problèmes conjoncturels tout en préservant l'emploi et la rationalisation.

Le pacte, c'est aussi...

... la simplification de 5 démarches administratives essentielles :

- « **Dites-nous le en une seule fois** », pour permettre aux entreprises de ne plus avoir à fournir plusieurs fois les mêmes informations à différentes administrations ;
- la mise en oeuvre de la **déclaration sociale nominative unique**, d'ici à 2016 au plus tard ;
- la **simplification et l'accélération des procédures applicables à l'immobilier d'entreprise** (concernant les délais d'instruction des permis de construire pour les bâtiments industriels par exemple) ;
- une **meilleure information sur les aides**, financements et démarches à l'export ;
- la **lutte contre la « sur-transposition » du droit communautaire** en droit français (Le Gouvernement a mandaté le Conseil national de l'industrie pour identifier, filière par filière, les textes d'ordre technique nettement plus contraignants que les normes européennes en vigueur).

... et la stabilité fiscale sur la durée du quinquennat pour 5 dispositifs fiscaux clés :

- le **crédit impôt recherche** ;
- les dispositifs favorisant la détention et la **transmission d'entreprises** ;
- le dispositif **Jeunes entreprises innovantes** ;
- les incitations aux **investissements dans les PME** ;
- la **contribution économique territoriale**.

Des dispositifs d'aide à l'emploi complémentaires du Pacte : les Emplois d'avenir, destinés aux jeunes pas ou peu qualifiés, et les Contrats de génération, en faveur de l'emploi des jeunes et des seniors.

Les Emplois d'avenir



emplois d'avenir

3000 EMPLOIS D'AVENIR EN PICARDIE : pourquoi pas vous ?

10% des emplois d'avenir sont réservés au secteur marchand, soit 300 postes financés en Picardie

L'emploi d'avenir est un contrat d'aide à l'insertion destiné aux **jeunes particulièrement éloignés de l'emploi**, en raison de leur défaut de formation ou de leur origine géographique. Il comporte des engagements réciproques entre le jeune, l'employeur et les pouvoirs publics, susceptibles de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle.

Prenez contact avec votre **mission locale** ou l'**agence Pôle emploi** la plus proche. Votre interlocuteur vous renseignera sur les conditions dans lesquelles vous pouvez recruter un emploi d'avenir et la mission locale ou l'agence Pôle emploi vous proposera alors des candidats potentiels. L'Etat finance **35%** et le Conseil régional de Picardie **15%** du salaire brut du jeune à hauteur du SMIC pour les employeurs du secteur marchand. Par ailleurs, **l'ensemble des secteurs marchands** sont éligibles.

Retrouvez tous les détails sur le site www.lesemploisdavenir.gouv.fr
et sur le site de la DIRECCTE Picardie : www.picardie.directe.gouv.fr



Les Contrats de génération



contrat de génération
POUR L'EMPLOI, TOUS ENSEMBLE

Un binôme jeune-senior dans l'entreprise

Le contrat de génération est un dispositif d'aide à l'emploi visant à créer des **binômes jeune-senior** pour encourager l'embauche des jeunes et garantir le maintien dans l'emploi des seniors, tout en assurant la **transmission des compétences**.

Ce dispositif prévoit une aide financière de 4000 euros par binôme pendant 3 ans pour toute embauche réalisée à partir du 1er janvier 2013, de plein droit pour les entreprises de **moins de 50 salariés**, et après conclusion d'un accord pour les entreprises **entre 50 et 300 salariés**.

Retrouvez tous les détails sur le site www.contrat-generation.gouv.fr



Les contacts des entreprises en Picardie

Direction régionale des finances publiques (DRFIP) de la Somme

M. Gérard MILLE

Inspecteur principal des finances publiques

Division des professionnels et du contrôle fiscal

03 22 97 34 85 - gerard.mille@dgfip.finances.gouv.fr

OSEO Picardie

M. Laurent SAINT MARTIN

Responsable des études

03 22 53 11 80 - laurent.saintmartin@oseo.fr

Ordres des experts comptables de Picardie-Ardenne

M. Claude DERUELLE

Expert-comptable, Commissaire aux comptes près la Cour d'appel d'Amiens

03 22 82 82 82

Direction régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Picardie (DIRECCTE Picardie)

M. François TILLOL (mesures emploi)

Chef du pole 3E

03 22 22 42 42 - francois.tillol@direccte.gouv.fr

M. Yannick JEANNIN (mesures compétitivité)

Chef du Service de la compétitivité, la compétence des entreprises, le développement à l'international

03 22 22 42 85 - yannick.jeannin@direccte.gouv.fr

UBIFRANCE

M. François FLOUTIER

Délégué régional de Picardie

06 31 51 30 12 - francois.floutier@ubifrance.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie de région Picardie (CCIR)

M. Didier ROSE

Directeur général

03 22 82 80 80



CONSTRUISONS
ENSEMBLE
LE NOUVEAU MODÈLE
FRANÇAIS

Plus de documentation sur
www.somme.gouv.fr